

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINT VAAST DE LONGMONT (60410)
LE 3 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15
- quorum : 8

Date de convocation : 21/03/2026

Date d'affichage : 10/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie 60410 Saint Vaast de Longmont sous la présidence de Monsieur Philippe COURCELLE, Maire.

Présents : Philippe COURCELLE, Pascal BOCK, Catherine GAMBART, Dominique VERDRU, Nathalie GEFFROY, Stéphane BROUSSE, Laura HOUSSART, Laurent DELAHAYE, Dorothee MARSY, Julien MAUFROID, Christelle PLATTELET, Fabrice PITIOT, Danielle TARCY, Stéphane TONACHELLA.

Absents : Cécile DENTINI qui a donné pouvoir à Catherine GAMBART.

Madame Nathalie GEFROY se propose pour être secrétaire de séance. Madame Nathalie GEFROY est désignée en qualité de secrétaire par le conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 21 mars 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Il a été approuvé à l'unanimité.

L'ensemble des membres du conseil municipal demande un scrutin public. Le scrutin public est donc voté à l'unanimité pour les votes des délibérations de l'ensemble de ce conseil. Chaque délibération précisera les noms et le sens de vote de chaque membre du conseil municipal et notamment les abstentions et les contres.

L'ordre du jour de la séance est :

1. Approbation du CFU 2025
2. Affectation du résultat 2025
3. Vote des taux des taxes directes locales pour 2026
4. Vote des subventions 2026
5. Vote du budget primitif 2026

DELIBERATION 2026/13 : APPROBATION DU CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/39 du 13 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 8 novembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune ;

Vu le CFU 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Dominique VERDRU;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	152 177,79€	434 409,00€	586 586,79€
	Recettes réalisées	108 344,56€	463 834,24€	572 178,80€
	Restes à réaliser	11 854,42€	0,00€	11 854,42€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	80 259,53€	487 217,79€	567 477,32€
	Dépenses réalisées	71 484,50€	405 229,74€	476 714,24€
	Restes à réaliser	7 245,93€	0,00€	7 245,93€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	36 860,06€	58 604,50€	95 464,56€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-71 918,26€	200 193,53€	128 275,27€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-35 058,20€	258 798,03€	223 739,83€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	4 608,49€	0,00€	4 608,49€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-30 449,71€	258 798,03€	228 348,32€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le CFU 2025 de la commune

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DELIBERATION 2026/14 : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats se présentent comme suit :

- Un excédent de la section de fonctionnement de 258 798,03 € (y compris l'excédent reporté de l'année 2024 de 200 193,53€),
- Un déficit de la section d'investissement de 35 058,20 € (y compris le déficit reporté 2024 de 71 918,26€),
- Avec un excédent des restes à réaliser de 4 608,49€,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget primitif pour 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Comme il y a un besoin de financement de la section d'investissement de 30 449,71€, il y a nécessité d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 30 449,71€ qui vient en déduction du résultat de fonctionnement reporté, soit :

- **Affectation au 1068 pour un montant de 30 449,71€**
- **Affectation au 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour la somme de 228 348,32€.**

Le déficit d'investissement de 35 058,20€ est repris en dépenses au 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

DELIBERATION 2026/15 : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

Cette année, la loi de finances pour 2026 prévoit une augmentation des bases locatives de 0,8%. Mais des ajustements ont été faits par les particuliers concernant leur bien avec le service « gérer mes biens » du service des impôts. Ainsi nous avons perdu des bases en logement vacants. Les taxes 2026 génèrent donc réellement une diminution de 3 134€.

Il est proposé une augmentation des taux de 2% permettant une recette supplémentaire de 5 011€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 votes pour et 4 votes contre (C. PLATTELET, F. PITIOT, D. TARCY, L. HOUSSART),

DECIDE d'augmenter les taux actuels des taxes directes locales de 2% ce qui correspond à voter un coefficient de revalorisation proportionnelle de 1,019809 sur chaque taux, et fixe le taux de chaque taxe directe locale comme suit pour 2025 :

-taxe foncière bâtie	47,38%
-taxe foncière non bâtie	54,15%
-taxe d'habitation	17,73%

Ce qui assure un produit de 257 97400€, nécessaire à l'équilibre du budget pour l'année 2026.

DELIBERATION 2026/16 : VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2026

Des subventions sont attribuées à certaines associations du secteur.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de voter ces subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, au titre de l'année 2026 :

Coopérative scolaire (OCCE60)	2 000,00 €
Athletic Sautriaud Verberie	300,00 €
MJC Hauts de France – Les Clefs du Château	74 000,00 €
Association APECA (Parents d'élèves du collège Aramont de Verberie)	100,00 €
ACPG-CATM (anciens combattants)	200,00€
OSARC	50,00 €
TOTAL	76 650,00€

Le montant des subventions de fonctionnement aux associations est de **76 650,00€**. Il est porté au budget primitif 2026, section de fonctionnement article 65748.

DELIBERATION 2026/17 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2 et L. 1612-8, L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4;
- Vu la présentation détaillée du budget primitif 2026, joint avec la convocation envoyée 12 jours à l'avance;
- Vu la maquette budgétaire, ci-annexée;
- Considérant qu'un budget peut être voté en suréquilibre conformément aux articles L. 1612-6 et L. 1612-7 du CGCT ;
- Considérant que la présentation du budget, avec une section de fonctionnement en suréquilibre et une section d'investissement en équilibre, est faite par chapitre ;
- Après s'être vu présenté le budget primitif 2026, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur son adoption.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2026 comme ci-dessous à la somme de :

- Section de Fonctionnement : 524 473,52 € en dépenses et 669 995,32€ en recettes
- Section d'Investissement : 231 444,53 € en dépenses et en recettes

AUTORISE Monsieur le Maire, selon l'article L5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre pour l'année 2025, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5%
- Investissement : 7,5%.

Questions diverses :

- Le dimanche 26 avril 2026 aura lieu le parcours du cœur.
- Il est rappelé que tous les conseillers municipaux sont conviés à la cérémonie du 8 mai qui se tiendra au cimetière auprès du monument aux morts à 8h45.

Vu qu'il n'y a plus de point à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 23h10.

Liste des délibérations du conseil municipal du 3 avril 2026

DELIBERATION 2026/13	Approbation du CFU 2025
DELIBERATION 2026/14	Vote de l'affectation du résultat 2025
DELIBERATION 2026/15	Vote du taux des taxes directes locales pour 2026
DELIBERATION 2026/16	Vote des subventions pour 2026
DELIBERATION 2026/17	Vote du budget primitif 2026

Les membres présents ci-dessous :

P. COURCELLE Présent	D. VERDRU Présent	C. GAMBART Présente	P. BOCK Présent	C. DENTINI Absente a donné pouvoir à C. GAMBART
N. GEFFROY Présente	S. BROUSSE Présent	L. HOUSSART Présente	L. DELAHAYE Présent	D. MARSY Présente
J. MAUFRROID Présent	C. PLATTELET Présente	F. PITIOT Présent	D. TARCY Présente	S. TONACHELLA Présent

Le président de séance,
M. Philippe COURCELLE

Le secrétaire de séance,
Mme Nathalie GEFFROY